



Politique de Garantie Fox ESS- UE

i. Champ de la garantie

Fox ESS fournit la garantie limitée et étendue suivante pour les onduleurs et les contrôleurs de charge (ci-après dénommés "Produits", sauf indication expresse contraire) produits/fournis par Fox ESS. Fox ESS, à sa seule discrétion, se réserve le droit de refuser le remplacement de l'appareil si les termes et conditions de cette politique sont violés. Cette Politique de Garantie Fox ESS (ci-après dénommée "la Politique") est applicable dans tous les pays où les produits sont vendus par des partenaires agréés Fox ESS. Les produits inclus dans cette Politique sont :

S BOX, EPS BOX, JUNCTION BOX, SMART LOGGER, SMART METER, CT

Important :

Veillez noter que cette politique de garantie couvre les produits Fox ESS tels que spécifiés ci-dessus. Lorsque des batteries sont fournies séparément avec un onduleur ou un chargeur Fox ESS, veuillez consulter le document de politique de garantie correspondant.

Cette Politique ne doit pas être considérée comme une garantie de durabilité du produit et n'inclut aucune capacité spécifique du produit.

Cette Politique est limitée aux parties énumérées à la section 2.

ii. Parties contractantes

Cette Politique est uniquement fournie à l'acheteur original du produit auprès de Fox ESS (l'Acheteur), lorsque l'Acheteur est un distributeur, un revendeur de matériel solaire ou un électricien agréé (Installateur), qui revend le produit à une autre partie, ou à cette autre partie (Utilisateur final) lorsque le produit est installé.

iii. Durée de la garantie et extension de garantie

La Politique offre une couverture de garantie comme indiqué ci-dessous :

Garantie standard

Les produits listés ci-dessous seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication pour la période indiquée à compter de la date d'installation :

S BOX	7 ans
EPS BOX	2 ans
JUNCTION BOX	10 ans
SMART LOGGER	3 ans
SMART METER	2 ans
CT	3 ans

iv. Éligibilité aux réclamations au titre de la garantie

Les seules personnes habilitées à faire une réclamation au titre de la garantie dans le cadre de ce contrat sont l'Installateur et le personnel autorisé par Fox ESS. Si l'Installateur est placé en administration ou en situation d'insolvabilité, ou si le site se situe dans une zone éloignée, l'Utilisateur final / l'Installateur peut, à sa discrétion et à ses propres frais, désigner un installateur local afin d'assurer les fonctions de l'Installateur initial.

v. Responsabilité limitée

En cas de dommages liés aux causes énumérées ci-dessous, aucune réclamation au titre de la garantie ne sera reconnue ni acceptée. Les réclamations relatives à des défauts causés par les facteurs suivants ne sont pas couvertes par les obligations de garantie de Fox ESS:

- Ventilation et circulation insuffisantes entraînant un refroidissement et un flux d'air naturel réduits;
- Installation incorrecte du ou des Produit(s) et/ou installation réalisée par un Installateur non agréé ;
- Utilisation, installation, mise en service, démarrage ou fonctionnement incorrect ou non conforme;
- Câblage incorrect du Produit provoquant des arcs électriques ou des dommages au Produit ou à ses composants ;

- . Utilisation incorrecte ou mauvaise utilisation du ou des Produit(s) par l'Installateur ou l'Utilisateur final, par exemple des dommages résultant de la chute du Produit lors de l'installation;
- . Utilisation de connecteurs inappropriés, par exemple lorsque l'Installateur a installé le Produit avec une marque et/ou un modèle de connecteurs différents de ceux fournis avec le Produit
- . Dommages du ou des Produit(s) provenant d'autres parties du système ;
- . Cas de force majeure (dommages causés par des tempêtes, coups de foudre, surtensions, incendies, orages, inondations, etc.)
- . Dommages survenus pendant le transport du ou des Produit(s) ;
- . Défauts n'affectant pas le bon fonctionnement du ou des Produit(s), par exemple des défauts esthétiques, l'usure normale ;
- . Réparation ou réinstallation non autorisée du ou des Produit(s) ;
- . Cas où l'Installateur n'a pas suivi la procédure de réclamation au titre de la garantie telle que détaillée à la section 9, et/ou lorsque les preuves appropriées du défaut et/ou les tests effectués sur site n'ont pas été fournis à Fox ESS ;
- . Non-respect des règles de sécurité et/ou des instructions d'utilisation figurant dans le manuel d'exploitation du ou des Produit(s).

Lorsque le personnel autorisé de Fox ESS vérifie que la réclamation est valide et que le Produit présente un défaut dû à des matériaux ou à la fabrication, Fox ESS, à sa discrétion :

- effectuera la réparation du produit sur site ou dans un bureau ou centre de service Fox ESS désigné ;
- fournira le Produit le plus proche dans sa gamme actuelle pour remplacer le Produit défectueux ou endommagé.

Le ou les Produit(s) de remplacement peuvent différer par leurs spécifications et leur taille dans des paramètres jugés raisonnables par Fox ESS. Fox ESS peut remplacer des pièces par des pièces remises à neuf.

vi. Exclusions

Cette politique ne couvre pas les composants qui n'ont pas été initialement vendus par Fox ESS dans le cadre du système. Cela inclut également les composants du système fournis par l'Utilisateur final ou l'Installateur, même s'ils sont du même fabricant et/ou modèle que ceux fournis par Fox ESS.

vii. Enregistrement

Il est recommandé que tous les Produits soient enregistrés afin qu'ils puissent bénéficier des termes de cette politique. L'enregistrement est obligatoire pour toute personne souhaitant bénéficier de la couverture dans le cadre de la Garantie Fox ESS. Les garanties doivent être enregistrées dans les trente-six (36) mois suivant l'installation ; toutefois, il est recommandé de les enregistrer dans un délai maximum de six (6) semaines après l'installation et la mise en service réussies du Produit, lorsque cela est possible. Les informations requises lors de l'enregistrement via le site web de Fox ESS sont les suivantes :

1. Modèle du Produit
2. Numéro de série du Produit
3. Date d'installation
4. Nom du client
5. Code postal de l'installation
6. Adresse complète de l'installation
7. Nom de l'entreprise d'installation

viii. Procédure de réclamation au titre de la garantie

Il incombe à l'Installateur de contacter Fox ESS en cas de défaut en fournissant les informations suivantes :

Nom de l'Installateur :
Référence du modèle du Produit :
Code de défaut:
Détails du défaut :
Coordonnées:

Fox ESS peut demander des informations supplémentaires en fonction des conditions du défaut. Fox ESS effectuera des tests sur le produit et pourra demander à l'Installateur de prendre des photos à des fins de vérification. L'Installateur est tenu de soumettre un formulaire RMA avec les preuves et toute information supplémentaire demandée par Fox ESS.

Une fois le formulaire reçu, un numéro de ticket unique est attribué et sera utilisé pour suivre l'avancement de la réclamation. Fox ESS s'engage à approuver et à expédier le Produit dans un délai de 3 jours ouvrables, sous réserve de disponibilité du produit. Une fois le remplacement effectué, l'Installateur est tenu d'organiser l'expédition du produit défectueux à Fox ESS dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la réception du produit de remplacement. Le non-respect de cette obligation entraînera la perte du droit au remboursement des frais de service indiqué à la section 5.

Si un Produit prétendument défectueux est retourné à Fox ESS conformément à cette politique, et que Fox ESS constate qu'il est exempt de tout défaut pouvant justifier son remplacement en vertu de cette politique, ou en raison de la responsabilité limitée prévue à la section 6, Fox ESS appliquera des frais d'inspection forfaitaires pour chaque Produit et/ou cherchera à récupérer la totalité des coûts du Produit de remplacement.

Remarque : Tout remplacement de Produit doit être approuvé par Fox ESS dans tous les cas. Tout remplacement de Produit effectué sans le consentement de Fox ESS invalidera la réclamation associée.

ix. Droits supplémentaires prévus par la loi

En plus de la garantie fournie par Fox ESS, l'Utilisateur final / l'Acheteur / l'Installateur dispose de droits légaux qui ne seront ni limités ni remplacés par cette garantie. Les produits fournis par Fox ESS bénéficient de garanties qui ne peuvent être exclues en vertu de la législation européenne sur la protection des consommateurs.

Aucune autre garantie, implicite ou explicite, n'est accordée en dehors de celles stipulées dans le présent document. Fox ESS ne pourra être tenu responsable de tout dommage consécutif ou indirect résultant de, ou en relation avec, la spécification du produit, de la batterie ou du pack.

Informations de Contact

Nom : FOXESS CO., LTD.

Adresse : No. 939, Jinhai Third Road, New Airport Industry Area, Longwan District, Wenzhou City, Zhejiang Province, China

Email : service@fox-ess.com

Site Web : www.fox-ess.com